DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

N° 1

OBJET :
Formation des élus locaux – Bilan annuel – Année 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :
M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI.

Absents excusés :
Mme NOACHOVITCH .....Procuration à M. GUIRAUDET
Mme ANGELO .....Procuration à Mme BERRA
Mme GROSJEAN .....Procuration à Mme HAGEGE RADUTA
M. TAYBI .....Procuration à M. GELLER
Mme DARROUX .....Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX.....Procuration à M. GALLIMIDI
M. WISS .....Procuration à M. CUSMANO
M. LAYAIDA .....Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON
M. BOUTRON.....Procuration à M. Mme CHENET
M. DUCHÊNE.....Procuration à M. ESKENAZI

Absent :
M. RAUMEL

Secrétaire de séance :
Annie QUIRET

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 8 AVR. 2025

Publiée le : - 8 AVR. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 8 AVR. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

MAIRIE DE MONTMORENCY (Val-d'Oise)

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
NSL/YR

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

DELIBERATION N°1

OBJET : FORMATION DES ELUS LOCAUX – BILAN ANNUEL – ANNEE 2024

Vu l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission d'administration générale en date du 18 mars 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du tableau annuel relatif aux actions de formation des élus, ci-dessous :

Formation des Elus locaux
Année 2024

Crédits inscrits	Actions de formation	Coût
5 400 € (+ 1 600 € de dégagement)	Optimiser son action au service des citoyens	7 000 €

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Annie QUIRET
Secrétaire de Séance

MAIRIE DE MONTMORENCY (Val-d'Oise)

Maxime THORY
Maire de Montmorency